



# Conseil économique et social

Distr. générale  
18 décembre 2024  
Français  
Original : anglais

## Commission de statistique

### Cinquante-sixième session

New York, 4-7 mars 2025

Point 5 i) de l'ordre du jour provisoire\*

### Questions soumises pour information

## Gestion et modernisation des systèmes de statistique

### Rapport du Secrétaire général

#### Résumé

Le présent rapport, établi conformément à la décision 2024/312 du Conseil économique et social, vise à informer la Commission de statistique des évolutions récentes concernant le *Manuel de gestion et d'organisation des systèmes statistiques nationaux*, qui a été approuvé par la Commission à sa cinquante-deuxième session en tant que ressource non normative destinée à aider les organismes nationaux de statistique à s'adapter à l'évolution rapide du secteur des données. Comme l'a demandé la Commission à sa cinquante-quatrième session, en 2023, le *Manuel* comprendra désormais un nouveau chapitre sur les écosystèmes nationaux de données et la gouvernance des données, disponible en tant que document de référence accompagnant le présent rapport. Ce chapitre définit les concepts clés et les limites des écosystèmes de données, en fournissant aux organismes nationaux de statistique des conseils pratiques pour qu'ils puissent mettre en place des cadres institutionnels et organisationnels efficaces pour collaborer avec diverses communautés de données, accéder à de nouvelles sources de données et garantir la résilience et l'agilité face à la transformation numérique et à la complexité des problèmes liés au développement. Le rapport met également en lumière le rôle des conférences thématiques dans la collecte d'informations régionales qui ont directement influé sur l'élaboration du nouveau chapitre, ainsi que les améliorations techniques apportées en collaboration avec l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche afin d'améliorer l'accessibilité.

La Commission de statistique est invitée à prendre note du présent rapport.

\* E/CN.3/2025/1.



## I. Introduction

### A. Objet du Manuel de gestion et d'organisation des systèmes statistiques nationaux et évolutions récentes

1. Le *Manuel de gestion et d'organisation des systèmes statistiques nationaux* est une ressource non normative destinée à aider les organismes nationaux de statistique et leurs dirigeants à s'orienter dans un environnement de données de plus en plus complexe. Initialement approuvé par la Commission de statistique dans sa décision 52/111 en 2021 (voir aussi [E/CN.3/2021/13](#)), le *Manuel* aide les organismes nationaux de statistique à moderniser leurs systèmes statistiques et à en améliorer l'adaptabilité pour répondre aux exigences nouvelles et émergentes. Son cadre porte sur les aspects clés de la gouvernance, de la coordination, de la qualité des données et du développement institutionnel, tout en promouvant des approches innovantes de la gestion statistique et de l'utilisation de diverses sources de données.

2. Conçu comme un document évolutif, le *Manuel* est régulièrement mis à jour pour tenir compte des avancées en matière de pratiques de gestion des données, de technologies et de normes mondiales. En réponse à l'évolution des besoins des organismes nationaux de statistique, la Commission de statistique a recommandé des révisions périodiques pour prendre en compte le contexte dynamique des données. Comme l'a souligné la Commission dans le rapport qu'elle a établi sur les travaux de sa cinquante-quatrième session en 2023 ([E/2023/24-E/CN.3/2023/37](#)), les évolutions récentes montrent qu'il faut que les organismes nationaux de statistique interagissent avec un écosystème de données plus large, en favorisant les partenariats qui dépassent les limites traditionnelles des statistiques officielles (voir aussi [E/CN.3/2023/31](#)).

3. Pour répondre à ces besoins, la Commission de statistique a demandé, à sa cinquante-quatrième session, en 2023, l'ajout d'un chapitre consacré aux écosystèmes nationaux de données et à la gouvernance des données. Présenté en tant que document de référence accompagnant le présent rapport, ce nouveau chapitre offre aux organismes nationaux de statistique des conseils sur la mise en place de cadres institutionnels et organisationnels pour la gestion des données. Il les aide à collaborer avec diverses communautés de données, à accéder à de nouvelles sources de données et à garantir la résilience et l'agilité face à la transformation numérique et à la complexité des problèmes liés au développement.

### B. Rôle des conférences thématiques et coopération avec l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche

4. Les conférences thématiques, organisées dans le cadre de la quatorzième tranche du Compte pour le développement, jouent un rôle essentiel dans l'actualisation du *Manuel*. Les informations issues de ces manifestations régionales, qui sont l'occasion pour des représentants d'organismes nationaux de statistique et des experts internationaux d'évoquer les difficultés et les meilleures pratiques, influent directement sur le contenu du *Manuel*. Initialement recommandées par la Commission de statistique pour recueillir des avis propres aux régions, ces conférences mettent en exergue des domaines prioritaires comme l'interopérabilité des données, les partenariats intersectoriels et le renforcement des capacités dans les systèmes statistiques nationaux.

5. Les conférences thématiques ont également joué un rôle déterminant dans la conception du nouveau chapitre consacré aux écosystèmes nationaux de données et à la gouvernance des données, en veillant à ce qu'il tienne compte des différents points de vue régionaux. Ce chapitre présente des cadres et des stratégies permettant de

renforcer l'intendance des données, de collaborer avec des communautés de données non traditionnelles et de gérer des systèmes de données intégrés. Les conférences thématiques ont montré l'importance de ces orientations, en particulier pour les organismes nationaux de statistique qui s'emploient à établir des partenariats avec des entités de données publiques et privées et à garantir l'accès à des sources de données émergentes (données de téléphonie mobile, données citoyennes, informations géospatiales).

6. En outre, d'autres activités, comme l'atelier de renforcement des capacités sur l'éthique, la gouvernance et la qualité des données dans un écosystème de données évolutif pour les petits États insulaires en développement des Caraïbes, organisé du 2 au 4 décembre 2024 à Kingston, ont permis de recenser les difficultés et les possibilités en matière de gouvernance des données, en montrant qu'il importe de renforcer les capacités des organismes nationaux de statistique dans des domaines tels que l'intendance des données, l'innovation et l'adoption des technologies. Les avis recueillis lors de ces activités ont influé sur la façon de concevoir le chapitre, qui fournit des cadres pratiques permettant aux organismes nationaux de statistique de prendre des initiatives efficaces dans leurs écosystèmes de données, en améliorant la qualité, l'accessibilité, la sécurité et l'interopérabilité des données dans tous les secteurs.

7. Enfin, de récentes mises à jour techniques, effectuées en partenariat avec l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche (UNITAR), ont permis d'améliorer l'accessibilité et l'utilisabilité du *Manuel*. Ce passage au format numérique montre que le *Manuel* est un outil précieux pour le renforcement des capacités des dirigeants des organismes nationaux de statistique, qu'il dote de ressources tenant compte des normes mondiales et des points de vue propres à chaque région.

## **II. Nouveau chapitre sur les écosystèmes nationaux de données et la gouvernance des données**

### **A. Objet et structure du nouveau chapitre**

8. L'ajout d'un chapitre consacré aux écosystèmes nationaux de données et à la gouvernance des données constitue une amélioration majeure du *Manuel*. Ce chapitre, demandé par la Commission de statistique à sa cinquante-quatrième session, en 2023 (voir [E/CN.3/2023/31](#)), traite de la nécessité croissante pour les organismes nationaux de statistique de collaborer efficacement avec un large éventail de communautés de données et de s'adapter aux complexités d'un écosystème de données intégré. Document de référence accompagnant le présent rapport, ce chapitre offre aux organismes nationaux de statistique des conseils pratiques sur l'établissement de partenariats en dehors des limites statistiques traditionnelles, ce qui favorise la résilience, l'innovation et la collaboration dans le secteur national des données.

9. À l'instar des autres chapitres du *Manuel*, ce nouveau chapitre est conçu comme une ressource évolutive dans laquelle figurent des références à d'autres chapitres. Il sera périodiquement mis à jour pour intégrer les pratiques et technologies émergentes ainsi que les enseignements tirés par les organismes nationaux de statistique en matière de gestion de divers écosystèmes de données. Cette démarche permet de veiller à ce que le chapitre reste pertinent et utile à mesure que les organismes nationaux de statistique s'attaquent à de nouveaux problèmes liés aux données et tirent parti des possibilités offertes par l'écosystème de données dans son ensemble.

10. Le nouveau chapitre définit des concepts essentiels pour comprendre un écosystème national de données et y mener ses activités, notamment la gouvernance,

l'intendance et l'interopérabilité. Conçues comme des définitions de travail, ces définitions évolueront au fil du temps, notamment pour être conformes à toute décision prise par la Commission de statistique. Grâce à cette adaptabilité, le chapitre restera aligné sur les pratiques émergentes et les normes en constante évolution de la communauté statistique mondiale. Il fournit un cadre flexible que les organismes nationaux de statistique peuvent adapter pour établir des structures institutionnelles et organisationnelles solides pour la gestion des données. Ce cadre définit les attributions dans un écosystème de données plus large, permettant aux organismes nationaux de statistique de gérer efficacement les partenariats avec les entités des secteurs public et privé, la société civile, les universités et d'autres acteurs du secteur des données, favorisant ainsi une intégration et une utilisation plus complètes des données.

## **B. Principaux domaines d'intérêt**

11. Le chapitre dégage les domaines d'intérêt suivants, qui sont essentiels pour que les organismes nationaux de statistique puissent œuvrer et contribuer efficacement à l'écosystème moderne de données :

a) Le chapitre souligne l'importance d'une intendance collaborative des données. Il propose aux organismes nationaux de statistique des stratégies concrètes permettant de travailler avec divers producteurs et utilisateurs de données, en améliorant l'accès à de nouvelles sources de données telles que les données administratives, les mégadonnées et les données citoyennes. Cette collaboration élargit le champ des informations disponibles, ce qui permet aux organismes nationaux de statistique de fournir des statistiques plus récentes, plus ventilées et plus pertinentes pour l'élaboration de politiques ;

b) Le chapitre met l'accent sur l'élaboration de cadres de gouvernance des données qui garantissent la qualité, la confidentialité et l'utilisation éthique des données. En promouvant des modèles de gouvernance clairement définis, il aide les organismes nationaux de statistique à établir des normes et des protocoles qui garantissent l'intégrité des données et instaurent un climat de confiance, en particulier lorsqu'ils intègrent des sources de données non traditionnelles et gèrent des accords complexes de partage de données ;

c) Compte tenu de la nécessité d'un échange continu de données entre les secteurs, le chapitre met en exergue l'interopérabilité des données, la normalisation et les méthodologies d'intégration. Il encourage les organismes nationaux de statistique à favoriser l'adoption de pratiques normalisées dans les écosystèmes nationaux de données qui facilitent la fusion efficace de diverses sources de données, améliorant ainsi la cohérence, l'utilité et, par conséquent, la valeur des données et des statistiques ;

d) En ce qui concerne le renforcement de la position des organismes nationaux de statistique dans l'écosystème national de données, le chapitre propose des stratégies permettant à ces organismes de jouer un rôle de premier plan, notamment en orientant la coordination des activités liées aux données entre les pouvoirs publics, en formulant des règles et des directives de référence en matière de production et de diffusion des données, en promouvant l'acquisition d'une culture des données et en plaidant en faveur de l'utilisation des données pour une prise de décision fondée sur des données probantes.

## C. Contribuer au renforcement des capacités et au développement institutionnel

12. Faisant fond sur les enseignements tirés des conférences thématiques régionales et des consultations avec les organismes nationaux de statistique, le chapitre tient compte des difficultés propres à chaque région et donne des solutions concrètes pour interagir avec l'écosystème de données. Il favorise le renforcement des capacités des organismes nationaux de statistique en recommandant des programmes de formation, des ressources et des partenariats qui aident ces organismes à mettre en œuvre les cadres de manière efficace. Grâce à des initiatives ciblées de renforcement des capacités, le chapitre vise à consolider les fondements institutionnels des organismes nationaux de statistique, en leur donnant les moyens de fonctionner efficacement dans un environnement interconnecté et axé sur les données.

13. Le chapitre réaffirme l'engagement pris dans le *Manuel* de mettre à la disposition des organismes nationaux de statistique les connaissances et les outils nécessaires pour s'orienter et prendre l'initiative dans un secteur des données qui évolue rapidement. En favorisant la résilience, l'agilité et la collaboration, le chapitre aide ces organismes à communiquer des données pertinentes et de qualité qui répondent aux exigences posées par les priorités nationales et les programmes de développement internationaux, notamment le Pacte pour l'avenir et le Programme de développement durable à l'horizon 2030.

## III. Autres mises à jour et révisions du *Manuel*

14. Outre le nouveau chapitre consacré aux écosystèmes nationaux de données et à la gouvernance des données, les récentes mises à jour du *Manuel* ont visé à ce que celui-ci soit plus accessible, plus exploitable et plus pertinent pour les organismes nationaux de statistique. Grâce à ces mises à jour, le *Manuel* demeure une ressource pratique et dynamique pour ces organismes à tous les stades de développement et répond aux besoins divers et évolutifs du secteur mondial des données et de la coopération numérique.

### A. Améliorations techniques et accessibilité numérique

15. Le passage du *Manuel* à un format numérique optimisé pour l'accessibilité et l'interactivité constitue une amélioration majeure. En collaboration avec l'UNITAR, la Division de statistique a migré le *Manuel* sur une nouvelle plateforme interactive en utilisant l'outil libre Jupyter Book. Ce changement améliore l'accessibilité du *Manuel*, qui est entièrement lisible par machine et consultable et peut faire l'objet d'une traduction automatique, ce qui permet aux organismes nationaux de statistique d'accéder aisément aux orientations et aux ressources sur différents appareils, notamment les appareils mobiles et les ordinateurs de bureau.

16. Le format Jupyter Book permet également des mises à jour rapides et efficaces et l'intégration harmonieuse des modifications et du nouveau contenu, selon les besoins. Auparavant, de nombreux éléments visuels du *Manuel* étaient statiques et basés sur des images, ce qui en limitait l'utilisabilité. Le *Manuel* comprend désormais des graphiques, des tableaux et des diagrammes restructurés dans des formats adaptables, des outils comme Canva permettant de veiller à ce que tous les éléments visuels soient accessibles et lisibles par machine. Grâce à une navigation améliorée, à une fonctionnalité de recherche et à une information visuellement structurée, les utilisateurs trouvent rapidement les conseils dont ils ont besoin, ce qui leur permet de mieux appliquer le contenu du *Manuel* dans leurs systèmes statistiques.

## B. Ressources en ligne

17. Faisant fond sur sa collaboration avec l'UNITAR, la Division de statistique a lancé une première série de modules d'apprentissage en ligne destinés aux statisticiens en chef et aux cadres supérieurs. Ces modules, conçus pour compléter le *Manuel*, couvrent des domaines essentiels, notamment la gestion des systèmes statistiques nationaux et l'éthique des données. Chaque module comprend des exercices basés sur des scénarios, des évaluations que chacun réalise à son propre rythme et des vidéos pédagogiques qui favorisent l'acquisition de connaissances et de compétences pratiques directement applicables à la gestion et à la modernisation des organismes nationaux de statistique.

18. Les modules d'apprentissage en ligne sont disponibles sur la plateforme d'apprentissage virtuel de l'UNITAR et sur le système de gestion de la formation de la Division de statistique, ce qui garantit un accès large et flexible. Les participants qui terminent les modules reçoivent un certificat, ce qui favorise le perfectionnement professionnel continu dans les organismes nationaux de statistique. Au fil du temps, la collaboration avec l'UNITAR devrait aboutir à de nouveaux modules d'apprentissage en ligne, qui seront introduits progressivement en fonction des ressources disponibles. Cette démarche permettra d'enrichir le programme de formation et de renforcer les capacités dans divers domaines de la gestion et de la gouvernance des données.

## C. Poursuite de l'alignement sur les normes mondiales et les meilleures pratiques émergentes

19. Le contenu du *Manuel* continuera d'évoluer pour prendre en compte les nouvelles normes internationales et les meilleures pratiques émergentes dans des domaines comme la gouvernance des données, la gestion de la qualité des données et les méthodologies statistiques innovantes. Chaque chapitre fait périodiquement l'objet d'un examen et d'un alignement sur les cadres mondiaux, comme le Plan d'action mondial du Cap concernant les données du développement durable, le Pacte numérique mondial et les normes établies par la Commission de statistique. Des consultations régulières avec les statisticiens en chef, les organisations régionales et les conférences thématiques alimentent également ces mises à jour et permettent de faire en sorte que le *Manuel* réponde aux besoins concrets des organismes nationaux de statistique, notamment en matière d'intégration de sources de données non traditionnelles, de l'intelligence artificielle et des mégadonnées pour une production statistique moderne.

20. Compte tenu des contraintes financières actuelles, qui ont des retombées sur les ressources allouées au *Manuel*, le cycle de révision, outre les mises à jour régulières, a été porté à trois ou quatre ans. Si cette prolongation garantit la pérennité des mises à jour, elle pourrait néanmoins retarder l'intégration des nouvelles tendances et méthodologies. Ces retards pourraient nuire à la capacité des États Membres d'adapter leurs systèmes statistiques nationaux aux écosystèmes de données en évolution rapide, en limitant l'accès aux orientations les plus récentes en matière de bonnes pratiques et d'innovations.

21. Malgré les difficultés, le *Manuel* demeure une ressource dynamique et adaptable. Il permet aux organismes nationaux de statistique de renforcer leurs capacités institutionnelles, de respecter les normes de qualité des données et de contribuer efficacement aux programmes de développement nationaux et mondiaux grâce à une prise de décision fondée sur des données. En maintenant l'accent sur son adaptabilité et sa pertinence, le *Manuel* renforce son rôle d'outil essentiel permettant

aux organismes nationaux de statistique de régler les problèmes nouveaux et complexes liés aux données dans un environnement qui évolue rapidement.

## **V. Décisions que la Commission de statistique est invitée à prendre**

22. La Commission de statistique est invitée à prendre note du présent rapport.

---